



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

France Ruralités : 25 communes lauréates du programme "Villages d'Avenir" en Meurthe-et-Moselle

Nancy, le 21/12/2023

À l'occasion d'un déplacement en Corrèze, Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a annoncé les **3 500** communes lauréates du programme « Villages d'Avenir ».

En Meurthe-et-Moselle, à l'issue de l'appel à candidatures, 46 dossiers avaient été étudiés par un comité de sélection présidé par Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle, et composé des sous-préfets d'arrondissement, de la direction départementale des territoires (DDT), des représentants des associations des maires, des représentants des services du conseil départemental, du conseil régional, du CAUE, de la Multipole et de Meurthe-et-Moselle Développement.

25 communes sélectionnées sur la nécessité d'un réel besoin en ingénierie, le degré de maturité du/des projets, la cohérence des projets présentés de manière isolée ou par grappe de communes et leur apport pour le rayonnement de leur territoire ont été proposées par le comité de sélection à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Ces 25 communes (cf liste annexée) obtiennent toutes aujourd'hui la labellisation « Villages d'Avenir ». Ce nombre de communes labellisées situe la Meurthe-et-Moselle dans la moyenne haute des départements, signe de la qualité des candidatures reçues. Les candidats non retenus pourront postuler à nouveau lors de prochaines campagnes de labellisation.

Les communes sélectionnées pourront réaliser, avec l'appui des grands opérateurs d'État (ANCT, Ademe, Agence de l'eau, Cerema), et des collectivités partenaires (conseil régional, conseil départemental, CAUE, etc.), un diagnostic rapide de leur territoire, leur permettant d'identifier les projets qu'elles souhaitent réaliser. Ces communes seront accompagnées par Jean-Marie DIDIER, chef de projet ruralités pour la Meurthe-et-Moselle, dans la conception et la réalisation des projets en question.

Si l'essentiel de « Villages d'Avenir » est un appui en ingénierie pour le montage et l'accompagnement des projets, le règlement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 2024 en Meurthe-et-Moselle prévoit également une bonification de 10 points du taux de subvention pour les projets retenus au financement des communes labellisées « Villages d'Avenir ».

Le programme « Village d'Avenir » sera lancé en Meurthe-et-Moselle début 2024 et pourra se construire localement avec le département et la région Grand Est.

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Maëlis RYBARCZYK : 03.83.34.26.76 / 06.76.63.67.29

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle

Liste des 25 communes labellisées « Villages d'Avenir » en Meurthe-et-Moselle :

- Allamps,
- Atton,
- Audun-le-Roman,
- Barisey-au-Plain,
- Barisey-la-Côte,
- Batilly,
- Bayon,
- Fontenoy-la-Joûte,
- Gibeaumeix,
- Haraucourt,
- Jaulny,
- Landres,
- Laneuvelotte,
- Lenoncourt,
- Mairy-Mainville,
- Marbache,
- Maron,
- Mont-l'Étroit,
- Pannes,
- Pexonne,
- Sancy,
- Saulxures-lès-Vannes,
- Thiaucourt-Regniéville,
- Vannes-le-Châtel,
- Virecourt.

[Téléchargez le dossier de presse national « Villages d'Avenir »](#)